

## La gestion urbaine et sociale de proximité

### ÉDITO

#### Le P de proximité

*Un an avant la publication d'une première note de cadrage publiée en 1999 par le ministère de l'Équipement, le groupement d'intérêt économique « Villes et Quartier » insiste sur la dynamique partenariale soutenue par ce que sera la Gestion Urbaine de Proximité et la nécessité de réduire les distances institutionnelles et symboliques entre les acteurs : « la gestion urbaine de proximité a pour objectif la mise en œuvre d'une démarche partenariale [...]. Elle n'a pas pour but de dresser une panoplie d'actions, mais véritablement de générer une démarche partenariale [...] au plus près des acteurs et des habitants<sup>1</sup> ». Par la suite, la GUP deviendra GUSP avec le S de « social » pour marquer la nécessité à faire de la place aux acteurs qui accompagnent dans un contexte de renouvellement urbain ou qui sont au service de l'amélioration du cadre et des conditions de vie et des habitants des quartiers prioritaires.*

*L'impératif de proximité est alors central dans la GUSP et peut être envisagé dans une double acception : celle d'un rapprochement géographique ou physique des acteurs institutionnels et associatifs des habitants ; et celle d'une proximité sociale supposant de la part des professionnels une posture d'écoute des habitants en faisant attention à leurs usages, à leur perception de la vie quotidienne dans le quartier, mais aussi à leurs idées et suggestions pour l'améliorer.*

*Apprécier pour sa dimension concrète, la GUSP est bien un outil de proximité pour réduire les distances et faire partenariat autour de la vie quotidienne des habitants.*



1 - GIE VILLES ET QUARTIERS. « Programme initiative des habitants » ; Expertise pré-opérationnelle. Février 1998.

### ÉCLAIRAGE

**La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) nous renvoie à des aspects humains et sociaux qui rappellent l'impératif d'une approche sur-mesure en fonction des territoires, de leurs habitants et de leurs préoccupations<sup>1</sup>.**

#### Un dispositif qui brasse large

La GUSP se définit habituellement comme l'ensemble des actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle porte sur la gestion technique et sociale de l'habitat et du cadre de vie en agissant des aspects divers et variés tels que :

- la propreté, l'entretien, la maintenance des immeubles et des espaces ;
- l'organisation des espaces publics et privés, stationnement, circulations ;
- les ordures ménagères, le tri ;
- le jardinage, la médiation, la sécurité et la tranquillité publique ;
- le travail social de proximité, l'accompagnement social lié au logement ;
- l'animation sociale.

Dès lors, la GUSP est un dispositif<sup>2</sup> (1) territorialisé, car s'adaptant aux enjeux propres à chaque territoire ; (2) partenarial, puisque réunissant une large gamme d'acteurs (bailleurs, collectivités, État, associations, élus, habitants, usagers du quartier, commerçants, police municipale...) ; (3) transversal, c'est-à-dire faisant l'objet de multiples champs d'intervention ; (4) continu, car en lien avec le renouvellement urbain.

#### Un dispositif réglementaire consubstantiel à la politique de la ville

La GUSP existe dès le début des années 80, lorsque la politique de ville se met en place. En 1998, le Conseil Interministériel des Villes (CIV) prévoit sa mise en œuvre

lors de la signature des premiers contrats de ville. Elle se déploie de deux manières :

- spontanée : grâce à des initiatives citoyennes d'habitants, d'associations, soucieux de prendre en main la qualité de vie de leur quartier.
- institutionnelle et technique, avec la volonté des pouvoirs publics, qui d'une part souhaitent préserver les acquis des premières opérations de réhabilitation des années 80 ; d'autre part des bailleurs sociaux pour qui la GUSP constitue un moyen fort de lutter contre l'accroissement de la vacance des logements, des impayés et des dégradations en renforçant la qualité de leur patrimoine.

En 2006, elle est une composante essentielle du volet « habitat et cadre de vie » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (ancêtre des contrats de ville) et institutionnalise la mise en œuvre des « diagnostics en marchant ». Cette observation partagée doit permettre d'engager des réponses concrètes dans différents domaines et ainsi associer tous les acteurs concernés, chacun disposant d'une expertise d'usage particulière et utile à partager.

Depuis 2014, des conventions intercommunales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) doivent être annexées au contrat de ville. C'est ainsi que les actions issues de la GUSP, comme celles effectuées au titre du contrat de ville, viennent s'ajouter aux dispositifs dits « de droit commun ».

1 - [https://lepoleressources.fr/app/uploads/2019/06/Restitution-GUSP\\_3.04.2019-VF.pdf](https://lepoleressources.fr/app/uploads/2019/06/Restitution-GUSP_3.04.2019-VF.pdf)

2 - Pays de Montbéliard Agglomération, Convention intercommunale de la GUSP 2017-2020, p.5

Enfin, l'année 2024 marque une nouvelle phase : dorénavant, la GUSP ne constitue plus le pilier « habitat et cadre de vie » du contrat de ville. Cependant, comme pour la TFPB, la convention GUSP doit être annexée au contrat de ville.

### La GUSP pour articuler social et urbain

Alors qu'un nouveau cycle de la politique de la ville est engagé, la ministre Juliette MEADEL a posé les priorités à travailler lors du CIV du 6 juin 2025 : la GUSP en fait

partie.

Ses outils de mise en œuvre, de suivi et de mesure sont autant de traits d'union entre le volet du développement urbain de la politique de la ville (aménagement, rénovation urbaine, gestion des déchets...) et celui du développement social (éducation, animation sociale, culture, ...). L'étanchéité entre ces deux volets peut faire l'objet d'une des critiques de la politique de la ville, et c'est un enjeu d'autant plus fort lorsque le pilotage est distinct dans les territoires où la cohésion sociale et la

GUSP sont gérées par des services et des collectivités différents (commune et EPCI). La GUSP peut réduire cette fracture avec deux leviers :

- placer les habitants au cœur de la démarche ;
- donner une importance plus grande à la transition écologique, en visant une qualité de vie au quotidien, positive et systémique étant donné que le QPV fait partie d'un tout, la ville.



## LA PAROLE À...

L'année 2024 n'a pas seulement été celle de la réécriture des contrats de ville... les conventions d'Abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (ATFPB) ont également été renouvelées, et à cet effet les bailleurs ont bénéficié de l'appui de l'Union Sociale de l'Habitat Bourgogne-Franche-Comté (USH BFC<sup>1</sup>) . Ceux-ci nous livrent leur point de vue sur l'articulation entre ATPPB et GUSP.

### Pouvez-vous nous rappeler les grandes lignes de ce qu'est l'ATFPB ?

C'est une mesure fiscale au service de la politique de la ville, instaurée en 2001. L'abattement de la TFPB des organismes Habitation à Loyer Modéré (HLM) concernant leur parc situé dans les QPV permet à ceux-ci de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité de service à leurs locataires. Cette possibilité est étroitement liée aux contrats de ville et se voit ainsi offerte aux seuls bailleurs signataires des contrats Engagements Quartiers 2030, et se veut un moyen pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité des quartiers.

En effet, les bailleurs s'engagent à mettre en œuvre des actions qui s'inscrivent sur tout ou partie des huit axes ciblés par le cadre réglementaire : renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV) ; formation/soutien des personnels de proximité ; sur-entretien ; gestion des déchets, encombrants, épaves ; tranquillité résidentielle ;

concertation/sensibilisation des locataires ; animation, lien social, vivre ensemble ; petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

### Quels sont les points de comparaison entre ATPPB et GUSP ?

Ce sont deux conventionnements qui visent globalement les mêmes finalités, autour d'une amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Et pour leur mise en œuvre, un travail partenarial doit exister entre les bailleurs, les collectivités et l'État, afin de produire des actions intéressantes au bénéfice des habitants. Toutefois, là où la GUSP s'adresse à l'ensemble des habitants d'un quartier prioritaire, les actions portées par le bailleur dans le cadre de l'ATFPB sont à destination des locataires de son parc. On ne peut donc pas en attendre tout à fait les mêmes choses, même si bien souvent ce qui se met en place via l'ATFPB profite à tous, comme par exemple un embellissement du quartier rendu possible par une action de sur-entretien qui n'aurait pas eu lieu sans l'ATFPB.

Par ailleurs, dans le cadre de la GUSP, une participation des habitants est recherchée, on ne peut pas faire sans eux ni sans mobiliser leur expertise d'usage du quartier, comme par exemple grâce à l'organisation de diagnostics en marchant. Le bailleur pourra évidemment prendre appui sur les éléments qui sont portés à sa connaissance par ce biais, mais qui peuvent parfois dépasser ses prérogatives pour ses locataires. Les actions qu'il portera s'inscriront dans les axes des conventions ATPPB que nous avons cités.

En conclusion, on peut donc retenir que l'ATFPB peut être un levier en matière de GUSP sur leurs orientations communes pour l'amélioration du cadre de vie, sans que l'un et l'autre puissent se substituer.

### Contact :

Union Sociale de l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté  
15 boulevard Voltaire, 21000 Dijon  
Tél : 03 80 36 44 44  
<https://www.ush-bourgognefranche.comte.org/>



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

A Montigny-lès-Cormeilles, la GUSP a pris une nouvelle dimension depuis 2018 avec une volonté d'aller au-delà d'un aspect curatif. Retour sur la démarche déployée.

Après une période de gestion urbaine de proximité de 2012 à 2016, il y a eu le souhait de faire évoluer la démarche et d'entrer davantage sur un volet préventif et de sensibilisation. La dimension sociale est ainsi apparue dans la mise en œuvre. La commune a alors engagé une nouvelle convention s'appuyant sur une coopération forte et un travail partagé avec une particularité dans sa gouvernance. En effet, le partenariat de la convention-cadre est essentiellement basé entre la ville et les bailleurs avec notamment un poste de chargée de mission co-financé. La convention s'appuie sur quatre objectifs contractualisés autour de six bailleurs signataires :

- renforcer la sécurité et la tranquillité publique ;
- favoriser le lien social et la citoyenneté ;
- préserver la propreté et garantir la salubrité ;
- développer de nouveaux outils de communication, de dialogue et de coordination.

### Une gouvernance partagée où chaque acteur est impliqué

La GUSP se déploie ainsi avec une gouvernance partagée où plusieurs instances sont proposées à différents niveaux d'échelle. Le premier niveau est la commission GUSP, interne à la ville et composée de plusieurs élus avec une implication forte de ces derniers. Le comité de pilotage intègre, quant à lui, les bailleurs et permet le suivi de la convention à raison d'une séance par trimestre. D'autres espaces, cette fois-ci plus opérationnels, viennent s'ajouter comme les réunions avec les gardiens ou les diagnostics en marchant (organisés avec le conseil citoyen). Enfin les comités techniques, proposés sous forme d'ateliers ou de conférences, sont des instances de travail et de réflexion sur des thématiques et sujets spécifiques à la GUSP. Ils permettent d'apporter collectivement des solutions aux problématiques rencontrées. Autre spécificité, le territoire d'intervention de la GUSP s'est étendu à l'ensemble de la ville là où il y a du logement social.



© Ville de Montigny-lès-Cormeilles

### Faire vivre la convention et créer du lien entre les acteurs

L'animation de la convention GUSP se fait par l'organisation de temps forts et par le biais d'un poste de chargé de mission dédié. Ce dernier a un rôle essentiel et central dans l'application de la convention. Il est un acteur de proximité mais aussi un acteur ressource. Sa présence quotidienne sur le terrain facilite les remontées et le dialogue.

En 2018, un cycle de conférences et d'ateliers a été proposé autour de trois volets : environnement et cadre de vie, social et économie et emploi. Ces rendez-vous ont été imaginés comme de vrais espaces de réflexions et de travail afin de construire et partager un programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, la première année, deux conférences et neuf ateliers thématiques se sont déroulés avec comme objectif de mettre en œuvre des outils et méthodes sur les deux à trois ans à venir. Les sujets concernaient des problématiques du quotidien comme la prolifération des nuisibles, le dépôt sauvage, la dégradation des parties communes des immeubles ou encore le développement du vélo.

Après deux années de pratique, une deuxième phase s'est ensuite conduite en 2020, toujours dans la même dynamique de coconstruction et de coopération, éléments de réussite de cette GUSP. Une nouvelle programmation s'est alors ouverte autour de sept actions phares : médiation en pied d'immeuble, jauge de comptage des jets par la fenêtre, musée en plein air, etc.

### S'évaluer et proposer de nouvelles orientations

En 2023, la convention arrivait à son terme concomitant avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission GUSP. Cette dernière a alors été reconduite d'un an, permettant de faire un bilan des actions et de s'intégrer au calendrier de la nouvelle contractualisation des contrats de ville.

L'évaluation s'est traduite par la diffusion d'un questionnaire aux élus et aux bailleurs avec une notation axe par axe des quatre objectifs contractualisés dans la dernière convention. Les résultats coïncidaient de la part des deux parties-prenantes. En parallèle, un outil de suivi et de diagnostic a été mis en place avec l'expérimentation d'un tableau de suivi permettant de centraliser les demandes orientées vers la GUSP. En dix mois, 250 problématiques ont été remontées ! Ces outils ont notamment conforté le choix d'élargissement du périmètre du champ d'action de la GUSP.

Aujourd'hui, la convention se base sur les quatre grands objectifs de la précédente version mais avec des nuances sur les objectifs opérationnels (ex : aspect tranquillité publique et une instance sécurité mise en place avec les bailleurs). Un plan d'action d'animation de prévention/sensibilisation a également été proposé avec la reconduction de certaines actions de lien social (ressourcerie éphémère, diagnostic en marchant, repair café...).

La démarche montre sa plus-value pour le territoire donnant un véritable pouvoir d'agir pour l'amélioration du cadre de vie et le maintien du lien social des habitants. Elle joue ainsi pleinement une fonction ressource pour les acteurs avec une réactivité forte par cet accompagnement en proximité avec le rôle précieux de coordination que tient le chargé de mission GUSP.



## PORTRAIT DE TERRITOIRE

**La GUSP à Mâcon a pour principe d'aller vers les habitants, faire du lien et de la proximité. Voyons comment la collectivité à réinterrogé ce niveau de proximité avec les habitants et ce retour sur le terrain.**

### La GUSP, une démarche de proximité en construction

A l'appui du dernier contrat de ville « Quartier engagement 2030 », la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) se développe sur les quartiers prioritaires de l'agglomération. Cette démarche fait suite à des tournées de vie quotidienne menées par la ville de Mâcon, il y a une quinzaine d'années. Elle conserve le même principe : aller à la rencontre des habitants, identifier ce qui fonctionne et ce qui pose difficulté, et construire des pistes d'amélioration partagées. Aujourd'hui, la GUSP est portée par l'Agglomération en partenariat avec la Ville et l'État. L'organisation repose sur une coordination tripartite : le service politique de la ville de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA), le service cohésion des territoires pour la commune, et les services de l'État. D'autres services ou partenaires sont mobilisés en fonction des sujets abordés : service des sports, entretien, voirie, gestion des déchets, bailleurs sociaux, service mobilité, etc.

### Une méthode fondée sur l'écoute des habitants

À Mâcon, la GUSP repose sur l'organisation de balades urbaines dans chaque quartier prioritaire, à raison de deux par an. Une première balade permet de repérer les sujets de préoccupation, une seconde vise à faire un retour sur ce qui a été engagé. Chaque balade fait l'objet d'une préparation en deux temps. Un premier temps de coordination réunit les institutions partenaires pour définir le parcours, les arrêts et les intervenants. Un second temps est organisé avec les habitants volontaires, mobilisés par les centres sociaux. Lors de cette réunion, les habitants partagent leurs ressentis et expriment les sujets qu'ils souhaitent aborder. Ce travail en amont permet d'adapter le parcours et de garantir sa pertinence.

Les deux premières balades urbaines ont réuni des habitants, aux profils variés, des professionnels, le corps préfectoral et des élus. L'équipe projet veille à garantir un équilibre, en valorisant la place des habitants. Les temps d'échange sont organisés sur le parcours avec des prises de parole partagées. Chaque arrêt permet d'aborder une thématique concrète en lien avec le cadre de vie.



© Mâconnais-Beaujolais Agglomération

### Des constats partagés et des réponses immédiates

Les premières balades ont permis d'identifier plusieurs points d'amélioration. Les participants ont exprimé des demandes concernant le mobilier urbain, en particulier l'installation de bancs à proximité des espaces verts et des aires de jeux. Ils ont également pointé des difficultés liées à la propreté et aux dépôts sauvages, notamment à proximité des points d'apport volontaire. La présence des services compétents sur place permet de formuler des premiers éléments de réponses en temps réel ou de construire des pistes d'action.

Chaque parcours intègre des lieux significatifs du quartier. Sur la première balade, huit arrêts ont été réalisés, dont les pieds d'immeubles, les jardins familiaux, les écoles ou encore les équipements sportifs. La seconde balade a été réajustée en fonction de la météo et des disponibilités, tout en conservant les sujets prioritaires. À l'issue de chaque balade, les équipes s'engagent à produire un compte rendu et à préparer la seconde session de retour.

### Une dynamique évolutive et partagée

La GUSP repose également sur d'autres formes de remontées du terrain. Les centres sociaux, les bailleurs sociaux ou les médiateurs contribuent à faire circuler les informations. La convention d'abattement de l'exonération de TFPB, récemment renouvelée entre la SEMCODA, Mâcon Habitat, la Ville de Mâcon, MBA et l'État, soutient également cette dynamique. Elle permet de suivre les actions menées, en particulier sur l'entretien renforcé ou les interventions techniques.

La démarche reste évolutive et s'adaptera au fur et à mesure des balades urbaines. Les équipes cherchent à renforcer l'implication des habitants. Les deux premières balades ont déjà permis à des habitants de jouer un rôle actif, en prenant des photos ou en assurant la gestion du temps. L'idée d'impliquer les habitants dans la prise de notes est également en réflexion, afin de mieux comprendre leur perception des échanges. Cette idée s'inspire d'une expérience présentée par la ville de Montbéliard à la journée régionale de la politique de la ville qui s'est tenue en 2024 à Mâcon.

Les prochaines balades sont prévues en juin et juillet sur les quartiers de Marbé, La Chanaye-Résidence et des Blanchettes. L'organisation reste inchangée, avec une réunion de préparation technique, une réunion avec les habitants, puis un temps de déambulation. Les réflexions se poursuivent pour améliorer le second temps de la démarche : le retour aux habitants et le suivi des actions.

*Entretien réalisé avec Marlène LÉTANG, chargée de mission politique de la ville et CISPD à Mâconnais-Beaujolais Agglomération*



## FOCUS

A l'instar de l'écriture des contrats de ville ou la signature des conventions d'abattement TFPB, la GUSP repose sur un document écrit qui est l'aboutissement d'une séquence de discussion avec les partenaires. Murielle MAFFESSOLI et Inès TAVERNIER recensent quelques précautions à prendre pour mener à bien les premières phases du mode de travail partenarial.

### Une démarche basée sur une méthodologie précisée

Depuis près de 25 ans, de nombreux territoires ont déployé des conventions GUSP pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville. La fabrication de ces conventions s'appuie toujours sur des collaborations déjà actives entre différents acteurs et institutions : elle ne part pas d'un vide partenarial mais d'habitudes déjà installées. Elle se fait en suivant les grands principes de la méthodologie de projet qui reposent sur l'établissement d'un diagnostic partagé, d'une stratégie éclairée, d'un plan d'action plus ou moins précis et programmé et d'une démarche d'évaluation intégrée.

Au-delà de ces grands principes qui s'appliquent en politique de la ville comme ailleurs (la fameuse cité du projet théorisée de Luc BOLTANSKI), la fabrication d'une telle convention revêt quelques particularités qu'il convient de citer car la GUSP n'est pas uniquement une affaire d'aménagement ou de renouvellement urbain : elle est centrée sur le cadre de vie dans lequel les habitants vivent au quotidien. La focale n'est pas la même ! Elle englobe des questions pédagogiques (en direction des habitants sur la gestion des espaces urbains), de participation citoyenne, de problématiques techniques (voiries, circulation, déchets, etc.), d'enjeux de proximité (tranquillité, etc.) et de sujets sociaux (nouveaux arrivants dans le quartier, la vie dans les logements, etc.). Mettre en place une convention GUSP c'est d'abord interroger le type de GUSP que les acteurs souhaitent. Pour cela, l'IREV propose quatre dimensions possibles :

- une **GUSP CORRECTIVE** qui sera réactive face à des situations de dysfonctionnement en alertant les partenaires pour qu'ils interviennent (en priorité voire en urgence) ;
- une **GUSP VIGIE** qui préviendra de

situations et de secteurs à risque en mettant en place une veille régulière entre partenaires ;

- une **GUSP PROJET** qui accompagnera les évolutions du quartier et fixant une stratégie et un plan d'actions évolutif au sein d'un projet de quartier ;
- une **GUSP TRAVAUX** qui rationalisera l'intervention de tous les partenaires en optimisant les interventions sur le cadre de vie.

Si les quatre dimensions peuvent intéresser les initiateurs d'une démarche GUSP, il convient de donner un marqueur dominant pour que l'ensemble des acteurs situent bien sa finalité.

### Préfigurer le travail

En parallèle de cette réflexion, il est conseillé d'enclencher un travail de préfiguration du mode de travail en collectif. Se pose alors la question de « qui associer » à la fabrication de la convention. Le sujet mérite une certaine vigilance chez les pilotes (qui sont généralement composés d'un binôme collectivité locale-Etat) car chaque contexte nécessite une lecture fine et des choix de mobilisation pour engager la définition des orientations de ce que sera la GUSP : services de police, bailleurs, représentants de locataires ou plus largement d'habitants, représentants de copropriétaires, etc. Il est conseillé d'inscrire des postes et de fonctions plutôt que des personnes. Il peut être pertinent d'installer des groupes de travail dédiés à des sujets précis qui auront à livrer leurs recommandations.

La suite de la démarche est assez classique (bien que nécessitant des précautions pour chacune des étapes) :

- diagnostiquer : ne pas oublier de recenser les forces et ressources (ne pas se centrer que sur les dysfonctionnements et les manques) ;

- prioriser, choisir (écarter) : définir les orientations, les améliorations à conduire ;
- programmer et mettre en œuvre : préparer les actions concrètes à engager (le plan d'actions) et les réaliser ;
- évaluer (in intinere ou in fine) : mesurer les résultats et les effets des actions conduites et bilanter.

Ce sera à la personne chargée de l'animation de la GUSP d'impulser ces premières étapes décisives pour l'installation du travail partenarial. Elle veillera au sens de la démarche et sera au cœur de la coordination des acteurs.

*Article rédigé à partir d'entretiens réalisés avec Murielle MAFFESSOLI, Directrice de l'ORIV et avec Inès TAVERNIER, chargée de mission GUSP pour l'IREV*



## REGARDS CROISÉS

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) s'inscrit dans un cadre législatif national français. Cette politique est déclinée localement selon des spécificités territoriales et organisationnelles propres à chaque collectivité. Nous proposons une analyse croisée de la mise en œuvre de la GUSP dans trois agglomérations : Grand Chalon, Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération.

### Cadre institutionnel et territorial

Le Grand Chalon applique la GUSP depuis 2019, dans une démarche intégrée au sein de ses deux quartiers prioritaires. C'est une organisation fortement liée au contrat de ville et à une collaboration étroite entre les services de la collectivité, les bailleurs sociaux et les acteurs de terrain.

À Grand Besançon Métropole, la GUSP existe depuis 2014 et couvre six quartiers dans le cadre du contrat de ville, ainsi qu'un quartier d'habitat social situé dans la commune périphérique de Novillars. Cette organisation repose sur deux directions distinctes : le contrat de ville est géré par la métropole, tandis que la GUSP est rattachée depuis 2022 au service urbanisme de la ville de Besançon. Ce choix traduit une volonté d'ancrer la GUSP dans une dimension technique et urbanistique, tout en maintenant une prise en compte des enjeux sociaux. Historiquement, la GUSP était rattachée au département Espaces Publics ; ce qui montre l'évolution progressive vers une articulation plus fine entre les dimensions urbaines, techniques et sociales.

À Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), la GUSP est gérée au niveau intercommunal depuis sa création en 2004-2005. Elle concerne neuf QPV répartis sur six communes. Le pilotage se fait via un comité technique rassemblant plusieurs partenaires dont les services politique de la ville, les services techniques, les bailleurs, les acteurs sociaux... Cette gouvernance intercommunale favorise une approche coordonnée et transversale sur les différents quartiers.

### Une méthodologie centrée sur le diagnostic participatif

La pierre angulaire des démarches GUSP dans ces trois territoires repose sur la mise en œuvre de diagnostics en marchant réalisés en concertation avec les habitants, les bailleurs, les référents du contrat de

ville et d'autres acteurs locaux. Ils sont essentiels pour établir une cartographie des dysfonctionnements et définir des priorités d'action adaptées aux réalités de chaque quartier.

- Grand Besançon Métropole insiste sur l'importance de ces diagnostics pour poser un état des lieux partagé, recueillir la parole des habitants et coconstruire des préconisations quartier par quartier. Cette démarche alimente aussi bien les projets de quartier liés au contrat de ville que les conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette interaction permet d'assurer une cohérence entre les différentes actions engagées et de mobiliser tous les partenaires autour d'objectifs partagés.
- À PMA, la cellule GUSP capitalise sur les remontées terrain et les diagnostics pour orienter les actions de terrain, en lien étroit avec les bailleurs. Bien que les diagnostics en marchant aient été plus fréquents au début de la démarche, ils continuent d'être un outil précieux pour traiter des problématiques ponctuelles ou émergentes, garantissant une réactivité aux besoins du terrain.
- Le Grand Chalon applique également des diagnostics réguliers, couplés à une observation fine des remontées des habitants et des acteurs institutionnels, permettant d'établir une cartographie claire des dysfonctionnements et des priorités. Ces observations ne se limitent pas à des « évènements GUSP », mais s'appuient sur une démarche plus large de l'animation et de la vie du quartier.

### Cohérence entre dispositifs et partenaires

Un enjeu majeur partagé par les trois territoires est la nécessité de garantir la cohérence entre les multiples dispositifs : GUSP, contrat de ville, projets de quartier,

conventions TFPB, et autres actions de la politique de la ville. Pour cela, plusieurs mécanismes sont réalisés.

- Une analyse documentaire rigoureuse permet de vérifier que les priorités identifiées dans les différents documents cadres (contrat de ville, projets de quartier, conventions GUSP) sont en adéquation et convergentes. Cette analyse garantit que chaque acteur travaille sur les mêmes enjeux, évitant ainsi les doublons ou les incohérences.
- Des réunions régulières de travail qui impliquent les bailleurs, les services techniques, les partenaires sociaux et les représentants des habitants. Ces instances de coordination favorisent les échanges et l'ajustement des actions en fonction des remontées du terrain et des évolutions contextuelles.
- La capitalisation des données et des retours d'expérience au fil des années enrichit la connaissance des territoires. Cette mémoire collective permet d'anticiper les difficultés récurrentes et de mieux orienter les actions futures.

Dans le cas de Grand Besançon Métropole, cette articulation est particulièrement développée avec des conventions-cadres et territoriales adaptées à chaque quartier, garantissant une politique globale cohérente. À PMA, la gouvernance intercommunale permet d'asseoir une vision stratégique partagée. Le Grand Chalon mise également sur cette collaboration multisectorielle pour assurer une gestion concertée et efficace.

### Participation des habitants et acteurs de terrain

La participation citoyenne est un enjeu fondamental, mais elle reste difficile à mobiliser durablement.

- À Grand Besançon Métropole, le conseil citoyen est encore actif sur les quartiers dont la densité de la population est la plus importante et

joue un rôle clé dans les diagnostics et le suivi des actions. Les relations de proximité entre habitants, services de la ville et partenaires facilitent les échanges et la réactivité.

- À PMA, des habitants relais sont identifiés pour accompagner les diagnostics en marchant et faire le lien entre les habitants et les équipes GUSP. Cette mobilisation ciblée permet de maintenir un dialogue avec la population.
- Le Grand Chalon entretient un dialogue constant avec les acteurs locaux et associatifs, renforçant ainsi la dynamique de terrain.

### Priorités et actions opérationnelles

Les priorités d'action sont globalement convergentes, même si elles s'adaptent aux spécificités locales. La tranquillité publique, la gestion des déchets, l'entretien technique du bâti et l'animation sociale et les déplacements constituent les grandes thématiques récurrentes.

- À Grand Besançon Métropole, la dimension sociale de la GUSP s'accentue au fil du temps, avec un accompagnement accru des habitants dans la gestion respectueuse de leur cadre de vie et de leur logement. Des actions innovantes ont également été menées, comme l'expérimentation d'une ressourcerie éphémère à Planoise pour la récupération des encombrants, soulignant l'importance d'une approche à la fois technique et sociale, ou encore les réunions en pied d'immeuble.
- À PMA, les groupes de travail réguliers traitent notamment des problématiques ponctuelles comme la gestion des déchets, avec des actions concrètes (campagnes de sensibilisation par exemple) pour améliorer le quotidien des habitants.
- Le Grand Chalon, quant à lui, s'appuie sur une forte coordination interservices et des partenariats solides avec les bailleurs pour mener des actions ciblées sur le cadre de

vie, la tranquillité publique et la gestion des déchets, renforçant ainsi la cohérence entre les projets de quartier et les dispositifs de GUSP.

### Un socle commun allié à une approche sur-mesure

La GUSP dans ces trois territoires s'appuie sur un socle commun d'outils et de démarches participatives mais s'adapte aux spécificités locales. La réussite de ces dispositifs repose sur la coordination entre acteurs, la capitalisation des diagnostics et l'implication des habitants, malgré les difficultés récurrentes de mobilisation citoyenne. Les dimensions technique, sociale et urbaine s'entrelacent, illustrant la complexité et la richesse d'une gestion de proximité à la fois opérationnelle et partenariale.



## ACTUALITÉS

### À travers une série de webinaires, Trajectoire Ressources a souhaité mettre à l'honneur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), cette démarche de la politique de la ville importante, car structurante, mais peu souvent vulgarisée.

Comment se construit et se vit une GUSP à l'échelle d'un territoire ? Quels acteurs sont impliqués et quels rôles jouent-ils pour garantir aux habitants un cadre de vie décent ? Quels méthodes et outils mobilisent ces acteurs et à quels défis sont-ils confrontés ? Quelles solutions trouvent-ils pour pallier les problématiques quotidiennes vécues par les habitants ? Telles sont les questions qui ont été traitées à travers ce cycle de webinaires.

Trois temps ont ainsi été proposés.

- **Temps 1 - comment se construit et se vit une convention GUSP et quelle place pour chaque acteur (Etat, collectivité, bailleur) ?**

Cette première séquence s'est attachée à montrer l'élaboration et le déploiement de la GUSP dans un territoire donné en présentant la partition que joue chaque acteur. Après un rapide historique de l'outil GUSP, les participants ont pu bénéficier de plusieurs interventions

avec la présentation du cadre légal et ses incontournables, le rôle et le fonctionnement à l'échelle d'une commune et enfin la place du bailleur dans la démarche.

- **Temps 2 - outils et méthodes participatives dans la mise en œuvre d'une convention GUSP : une place pour les habitants ?**

Pour ce deuxième rendez-vous, l'objectif était de montrer comment à travers des outils participatifs, la GUSP parvient à prendre en compte l'avis des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie. Les participants ont également pu saisir la place fondamentale qu'occupe le poste de coordonnateur dans l'application de la GUSP (animation, coordination...)

- **Temps 3 - zoom sur la gestion des déchets et des encombrants dans le cadre de la GUSP**

Dans ce dernier webinar, un focus sur la question des déchets a été présenté.

Souvent pointée du doigt dans le cadre de la GUSP ; quelquefois avec gêne mais souvent avec l'envie de trouver des solutions aux dépôts sauvages et aux jets par les fenêtres qui nuisent à la propreté des quartiers. Deux chercheurs ont partagé leurs analyses sur la production des déchets et l'économie circulaire populaire à partir d'un travail de recherche. Puis deux territoires ont témoigné de leurs retours d'expériences sur des actions conduites.

#### Pour en savoir plus

Les webinaires sont disponibles en replay sur la chaîne Youtube de Trajectoire Ressources

[https://www.youtube.com/@  
TrajectoirRessource](https://www.youtube.com/@TrajectoirRessource)



# POUR ALLER PLUS LOIN

## ► LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT DANS LES QPV

Dans le volet « cadre de vie et logement » de son rapport 2023 publié dans le courant du mois de janvier 2025, l'Observatoire national de la politique de la ville dresse un portrait du parc de logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec notamment un focus sur deux « défis » et «sources de préoccupation majeures» selon lui : la suroccupation des logements et les copropriétés dégradées en QPV

[https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice\\_display&id=83187](https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=83187)

## ► WEBINAIRE : LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ : LEVIER POUR L'INSERTION ÉCONOMIQUE

Comment l'insertion dans la gestion urbaine et sociale de proximité participe au développement de parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ? Quels sont les leviers à disposition des acteurs ? Quelles en sont les limites ? En quoi la transition écologique peut dynamiser demain, l'insertion dans les quartiers ?

En présence de :

- Marianne CUOQ, Chargée de mission développement économique, emploi et insertion, ANRU
- Delphine VIDAL, Déléguée générale, Le Mouvement des régies

<https://www.union-habitat.org/la-gestion-urbaine-de-proximite-levier-pour-l-insertion-par-l-economique>

## ► LE DIAGNOSTIC EN MARCHANT – FICHE RESSOURCE PÉDAGOGIQUE DE DIAGNOSTIC ET TERRITOIRE

Cette production est le fruit d'un travail d'acteurs du développement local et de l'action sociale.

Elle est destinée à améliorer la réalisation de diagnostics de territoire par les acteurs de terrain.

<https://www.diagnostic-territoire.org/>

## ► LES EFFETS DE LA RÉNOVATION URBAINE SUR LA GUP ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Ce numéro publie la suite de l'étude réalisée entre 2014 et 2015 pour le Commissariat à l'Égalité Général des Territoires (CGET), qui visait à apprécier la prise en compte du fonctionnement social et urbain au sein des opérations de rénovation urbaine et à évaluer les effets de ces programmes sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique.

<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/politique-de-la-ville-urbanisme/les-effets-de-la-renovation-urbaine-sur-la-gup>

## ► GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ : ÉVOLUTION DES ENJEUX ET DES PRATIQUES D'ACTEURS

Les enjeux de gestion urbaine de proximité prennent une acuité particulière. Ce constat est partagé par les pouvoirs publics qui développent des programmes et outils visant encourager le renouvellement et l'adaptation des démarches de gestion urbaine de proximité

<https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Lettre%20cadrage%20GUP.pdf>

## ► LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ : UNE AMBITION ET UNE PRATIQUE AU SERVICE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Cette rencontre organisée le 17 décembre 2009 avait pour objectif de replacer la démarche de gestion urbaine de proximité au centre des problématiques de la politique de la ville. Les débats et interventions ont porté sur les enjeux de la GUP, sur l'articulation entre conception, pratiques et gestion de l'espace public, sur les facteurs de réussite, sur l'amélioration des standards urbains. À noter, la présentation d'outils : conventions, diagnostics «en marchant»... datée de plus de 15 ans, cette ressource est encore très actuelle ! [https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice\\_display&id=6152](https://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=6152)

## ► FORMATION ÉCOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN SUR GESTION URBAINE

L'Ecole du renouvellement urbain propose une offre de formation autour de la GUSP.

<https://ecoledurenouvellementurbain.com/loffre-de-formation/>